

PREFECTURE
de l'Yonne

1ère DIVISION

2ème BUREAU

Beaux-Arts

Monuments Historiques
Sites et
Monuments Naturels

VILLEMER
Place d'Armes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Aux le 29 Avril 1938.

Le Préfet de l'Yonne

à Monsieur le Ministre de l'Éducation
Nationale

Conformément aux prescriptions contenues dans votre
dépêche du 8 Avril courant, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que l'arrêté du 7 Avril portant inscription sur
la liste des sites et monuments naturels classés de la
Place d'Armes de Villemer avec le marronnier qui y est
implanté, a été transcrit au bureau des Hypothèques de
Joigny, le 12 Avril courant, volume 506 n° 68.

LE PRÉFET DE L'YONNE
Monsieur le Ministre de l'Éducation

[Signature]

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La Place d'Armes de VILLER (Yonne) avec le
monument qui y est implanté propriété communale,

est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Yonne
et au maire de la commune de VILLER

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le

Beaumont

19. PLACE D'ARMES DE VILLEMER ET SON MARRONNIER

Situation géographique : environ 10 kms au sud-est de Joigny

Qualification du site :

- *site rural*

- *caractéristiques intrinsèques* : **arbre, place arborée**

Intérêt patrimonial : site d'intérêt historique (commémoratif) et paysager régional

Département : Yonne

Commune : Villemer

Date de protection : 7 avril 1938

Superficie : 805 m² (source SDA)

Statut de propriété : propriété communale

Existence d'un programme de gestion : non

Autres protections : non

Znieff : sans objet

Natura 2000 : sans objet

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le marronnier de Villemer, dit "Arbre de la liberté," aurait été planté au centre de la place d'Armes le 10 nivôse de l'an II (30 décembre 1793) pour fêter la reprise de Toulon, ainsi qu'en témoigne une plaque commémorative. Il atteignait, au moment de son classement 3,50 m de circonférence à 1m du sol; la hauteur de sa cime atteignait 23m et sa ramure couvrait 450m². Il a aujourd'hui disparu. Un jeune sujet été planté récemment sur son emplacement.

La "Place d'armes", triangulaire, est engazonnée et bordée sur ses trois côtés d'un alignement d'arbres.

SON ENVIRONNEMENT

Le marronnier était implanté au centre de la Place d'Armes du village de Villemer. Cette place est entourée de constructions rurales.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : site public, place de village.

Etat du site : Le marronnier aurait été abattu à la fin des années quarante. Le site est aujourd'hui bien entretenu ; un nouvel arbre a été très récemment planté à l'emplacement du marronnier, les alignements d'arbres sont élagués et la pelouse fauchée.

RECOMMANDATIONS

Veiller au maintien du site dans ses caractéristiques paysagères actuelles.

